

*Pipe-line du Nord—Loi*

du transport, des services connexes, et du reste. On y traite également à part de l'étape de la fabrication des matériaux, et le nombre total d'années-hommes y est estimé à 69,078. Tout le monde sait que si le raccordement Dempster n'est pas construit, il faut s'attendre à une réduction d'un tiers qui aura pour effet de ramener le nombre d'années-hommes à environ 47,000 d'après le contenu de cette étude gardée encore secrète. Ai-je besoin de préciser au vice-premier ministre que ce chiffre correspond à moins de la moitié des prévisions qu'il communique au pays depuis plusieurs mois.

Un commentateur d'Ottawa, M. Richard Gwyn, a récemment publié un article révélant qu'une autre étude avait été réalisée au sujet du contenu canadien du pipe-line. Elle a été effectuée par le ministère de l'Expansion économique régionale. Constatant que le chiffre de 100,000 années-hommes repose sur la supposition que le contenu serait canadien à 90 p. 100, M. Gwyn cite un extrait de cette étude dans lequel il est dit que le contenu canadien pourrait ne pas dépasser 67 p. 100. Il cite également l'extrait suivant «A moins que l'on adopte des mesures de contrôle plus efficaces pour veiller au contenu canadien du pipe-line, ce chiffre de 67 p. 100 pourrait fort bien se révéler plus proche de la réalité.» Le vice-premier ministre nous a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de débattre de ce qui pourrait se passer si l'on se fondait sur les pires hypothèses possibles. Toutefois, si les conclusions de cette étude qui n'est d'ailleurs toujours pas disponible, s'avèrent exactes, il n'est pas réaliste de tabler sur un contenu canadien de 90 p. 100 soit 100,000 années-hommes à la fois pour Alcan et Dempster.

D'autre part ces paroles «à moins que l'on adopte des mesures de contrôle plus efficaces pour veiller au contenu canadien du pipe-line . . .» sont autant de motifs de préoccupation. Que veut-on vraiment dire par là? Se pourrait-il qu'un ministère du gouvernement estime que les mesures de contrôle ne sont pas efficaces et que certains fonctionnaires craignent qu'en l'absence de mesure de contrôles plus efficaces—dont nous ne connaissons d'ailleurs pas la nature—il se pourrait que sous l'effet de certaines pressions on renonce au contenu canadien, qui est pourtant une condition *sine qua non*, lorsqu'on procèdera aux travaux de construction? Là encore, au cours du présent débat, on devrait obtenir certains éclaircissements sur ces questions qui intéressent le Parlement et les milieux syndicaux.

Encore une fois il y aurait lieu de se demander si la ligne Dempster sera en fait construite. Dans l'état actuel des choses, on n'en a pas encore reçu l'assurance définitive. D'après les media, le ministère de l'Énergie a récemment fait savoir que le Canada disposait de suffisamment de gaz dans le sud du pays pour satisfaire à tous ses besoins jusque vers le milieu des années 1990. Quelle a été la réaction du gouvernement devant cette affirmation? Quelle est la position du gouvernement sur les chances que le raccordement Dempster soit construit au cours des prochaines années? Il est évident que cette question est importante car ainsi que je l'ai souligné, sans le raccordement Dempster, les 100,000 années-hommes prévues, même si ce chiffre est fondé sur des données exactes, se ramèneraient alors à 30,000 années-hommes seulement.

Il y a une troisième considération importante. Le gouvernement doit donner l'assurance que le ministère responsable de la main-d'œuvre applique actuellement, ou aura constitué en temps voulu, un programme adéquat de formation des travail-

leurs. Nous sommes confiants que les principaux syndicats intéressés peuvent fournir la main-d'œuvre actuellement nécessaire pour permettre aux travailleurs canadiens d'effectuer une grosse partie des travaux. Nous tenons à être assurés que la main-d'œuvre sera effectivement disponible en 1980 et tant que dureront les travaux de construction. Or, ni mon personnel ni moi-même n'avons réussi à obtenir du ministère la moindre information sur ce point. Nous savons que depuis quelque temps en effet, il existe des programmes de formation des travailleurs et techniciens spécialisés dans la construction de pipe-lines, mais autant que je sache, rien n'a été fait pour le projet de l'ALCAN en particulier.

Voici ce que disait le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) dans un discours rapporté par le *Globe and Mail* du 10 février:

● (1542)

... il prévoit des ententes avec les sociétés chargées de la construction du pipe-line qui permettent aux habitants du Yukon qui en manifesteraient le désir d'aller dans le Sud acquérir une formation et de l'expérience en construction de pipe-line.

On peut lire plus loin dans l'article:

Cette formation sera rendue possible par d'importants projets de construction de pipe-lines qui auront lieu en Alberta et en Colombie-Britannique d'ici quelques années. Deux sociétés de la Foothills y participeront ainsi que l'Alberta Gas Trunk Line Co. Ltd. de Calgary et la Westcoast Transmission Co. Ltd. de Vancouver.

Il est à noter que dans son dernier discours le ministre semble confier tout le travail de formation à la Foothills ou aux sociétés qui lui sont associées. C'est peut-être un arrangement satisfaisant, mais le Parlement devrait s'assurer que cette société sera capable de donner la formation requise.

En dépit des assurances que nous donne la société, en se fondant sur sa propre expérience, nous ne savons toujours pas s'il existe un programme bien conçu de formation de la main-d'œuvre, ni si on projette d'en établir un. Cette question doit être tirée au clair, surtout étant donné ce que dit l'article dont je viens de parler.

On peut y lire plus loin:

M. Cullen a déclaré que si on a besoin de travailleurs spécialisés dans d'autres chantiers, on sera peut-être obligé de faire appel à certains hommes de métier étrangers pour faire construire le gazoduc.

Si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) n'a fait cette déclaration que la semaine dernière, je pense que le côté ministériel nous doit une explication. De combien de travailleurs serait-il éventuellement question? De quels métiers s'agirait-il? Quels syndicats seraient en cause? Le gouvernement a-t-il des raisons de soupçonner que les sociétés puissent ne pas honorer leur promesse d'utiliser le plus de main-d'œuvre canadienne possible? Nous espérons une réponse à toutes ces questions. Il est certain que le vice-premier ministre n'y a pas fait allusion dans le discours qu'il a prononcé hier pour amorcer le débat, ni aujourd'hui en répondant aux questions qu'on lui a posées à la Chambre.

Le député du Yukon (M. Nielsen) a bien formulé la position du parti progressiste-conservateur quand il a affirmé qu'il faudrait veiller à ce que les Canadiens participent pleinement à ce projet. On ne peut se payer de belles paroles car seul l'avenir nous dira si les promesses seront tenues. Personne ne prétend que la société ou le gouvernement ne veut pas embaucher de Canadiens. Mais le parlement devrait recevoir régulièrement des rapports décrivant clairement la situation de l'emploi et précisant le pourcentage d'ouvriers canadiens